

Marssac Info

Journal Municipal d'information

Décembre 2018 - N° 92



Mme Anne-Marie Rosé,
Maire de Marssac sur Tarn
& l'ensemble du Conseil
Municipal
ont le plaisir de vous convier
à la cérémonie des voeux
qui aura lieu le
vendredi 25 janvier 2019
à 19h30,
salle municipale de Marssac





[sommaire]

Précision

Marssac info, journal municipal d'information
Directrice de la publication : Anne-Marie Rosé
Coordination de la rédaction : P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations
Création et mise en page : P. Crépin
Tirage : 1 600 ex
Distribution : par nos soins
Papier entièrement recyclé
Impression : Sorep Albi
Dépot légal en cours

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47
Fax 05 63 53 10 15
accueil@marssac-sur-tarn.fr
www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale,
reçoit sur rendez-vous le mardi de
9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

Travaux sur notre commune	p 3 & 4
Fêtes de fin d'année à Marssac	p 5
Ambiance Scandale... danse, danse, danse	p 6
Des nouvelles des AMAPS près de Marssac	p 6
Un enfant, un arbre, 17 arbres plantés	p 7
Grand jeu de Noël	p 7
Agenda des manifestations	p 8
Appel à artiste pour restaurer la crèche de Noël	p 8
Fêter la nouvelle année avec nos aînés	p 9
Loto de L'école, c'est le 2 février 2019 !	p 9
Association pleine conscience de soi	p 9
Le Wa-Jutsu en pleine action !	p 10
Changement de propriétaire	p 10
Concert de Noël	p 11
11 novembre 2018	p 12 à 14
Compte rendu du Conseil Municipal	p 14 à 21
Numéros utiles	p 21
Réveillon de la St-Sylvestre à la salle des fêtes	p 22
Se maintenir en forme avec l'ADMR Marssac et Cap Atout Age 81	p 22
Comité des Fêtes	p 23
Bibliothèque «La Vieille Cantine»	p 23
Travaux reportés pour le passage à niveau de la rue de Florentin	p 23
Invitation au repas des Aînés	p 24

Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les évènements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le journal du Tarn

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à
Christine Balazard : christine.balazard@wanadoo.fr

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin
pascal.crepin@wanadoo.fr

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

Pascal Crépin
06 80 41 20 42
pascal.crepin@wanadoo.fr
ou

Thierry Stéfanon
06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr

Les travaux sur notre commune



Rue du nord, l'éclairage public fonctionne

C'est un éclairage à led, moins énergivore que les ampoules à sodium, qui a été installé sur les façades des maisons, tout au long de la rue. Deux lampadaires sur mâts seront installés en complément, au moment des travaux de voirie. Ceux-ci devraient démarrer dès janvier 2019. La fin du chantier approche !



Attention enfants : ralentissez !

C'est le message des deux panneaux qui ont été installés aux abords de l'entrée/sortie du stade Désiré Gach car les enfants de tous âges sont nombreux à fréquenter les lieux. Alors amis automobilistes, aux environs du stade, ralentissez! C'est la sécurité de nos enfants qui est en jeu.



Illuminations de Noël

Elles sont toutes en rouge et blanc cette année et illumineront la place du Barry, les avenues de Toulouse et d'Albi, la rue des écoles, la rue St Barthélémy et le devant de la mairie jusqu'au 5 janvier. Le traditionnel sapin de Noël a été quant à lui installé sur la place du Barry par nos agents municipaux.

A retenir : nos illuminations sont à plus de 100% led, ce qui permet de réduire la consommation électrique.



Travaux au stade Saint-Maur

La fosse septique des vestiaires du stade n'était plus aux normes, ce qui était susceptible d'entraîner des pollutions sur l'environnement. Son remplacement a été assuré par l'entreprise Albi Puits et Terrassements qui a installé une station compacte Ecoflo, équipement validé par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Ce dernier devrait apporter une aide financière à la commune à hauteur de 25% du coût HT de l'équipement.

Travaux de rénovation énergétique

Une nouvelle chaudière à production d'eau chaude a été installée par l'entreprise Deveze dans l'ancienne cantine, située derrière la mairie. La chaudière de la mairie sera elle aussi remplacée courant décembre.

Ces travaux font l'objet d'une aide financière au travers du dispositif des certificats d'économie d'énergie bonifiés dont bénéficie la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.



Nouvelle école élémentaire et agrandissement de la cantine scolaire



La nouvelle école élémentaire et l'agrandissement de la cantine en chiffres

L'école

1317 m² de surface de plancher créés

1 hall d'accueil	115 m ²
9 classes de 65m ² chacune	
1 salle multifonction, bibliothèque - centre de documentation	95 m ²
1 bureau de direction	13,5 m ²
1 salle des professeurs	20 m ²
1 bloc sanitaires filles	17 m ²
1 bloc sanitaires garçons	13 m ²
1 local de rangement	15,5 m ²
1 local ménage	18 m ²
1 préau	200 m ²
1 cour commune avec le CLAE	850 m ²
1 garage à vélos couvert	15 m ²

La cantine

Agrandissement et réaménagement de la partie technique : + 30 m²
Agrandissement de la partie restaurant : + 70 m²

Nouvelle école élémentaire et agrandissement de la cantine scolaire

La grande grue de chantier est maintenant sur site. L'entreprise Probat qui réalise les fondations est toujours à l'œuvre sur la partie «restaurant scolaire» qui doit gagner 100 m² supplémentaires de surface au sol. Les travaux de fondations de la nouvelle école devraient quant à eux démarrer début 2019.



Entretien des courts de tennis

En concertation avec le «Marssac Florentin Aussac Club de Tennis», des brise-vues ont été installés tout autour des courts de tennis de la rue Tonimarié.

Nos agents ont également réalisé un traitement anti mousse sur les deux terrains.

Fêtes de fin d'année à Marssac



Marché de Noël

Dimanche 2 décembre - 10h à 18h - Salle municipale
organisé par l'association les Amis de l'Ecole

Concert de Noël entrée gratuite

Vendredi 14 décembre - 20h30 - Eglise de Marssac

Veillée de Noël

Lundi 24 décembre - 22h - veillée et conte de Noël
suivis d'une messe - Eglise de Marssac

Réveillon organisé par l'association Sabor A Mi

Lundi 31 décembre - 20h - Salle municipale

Repas des aînés

Samedi 19 janvier - 12h - Salle municipale

Voeux du Maire

Vendredi 25 janvier - 18h30 - Salle municipale



Nous vous souhaitons de très
belles fêtes de fin d'année



Ambiance Scandale... danse, danse, danse

Les évènements se succèdent au studio de danse Ambiance Scandale !

La naissance d'une petite fille, notre loto annuel qui a rencontré un véritable succès, notre premier stage de danse de la saison 6 le dimanche 4 novembre avec M. Saxo en Hip/Hop Dancehall qui fut complet !

Un véritable coup de foudre artistique et humain pour ce professeur passionné avec une pédagogie et un talent hors pair ! Il sera de retour au studio Ambiance Scandale le dimanche 3 février 2019 !

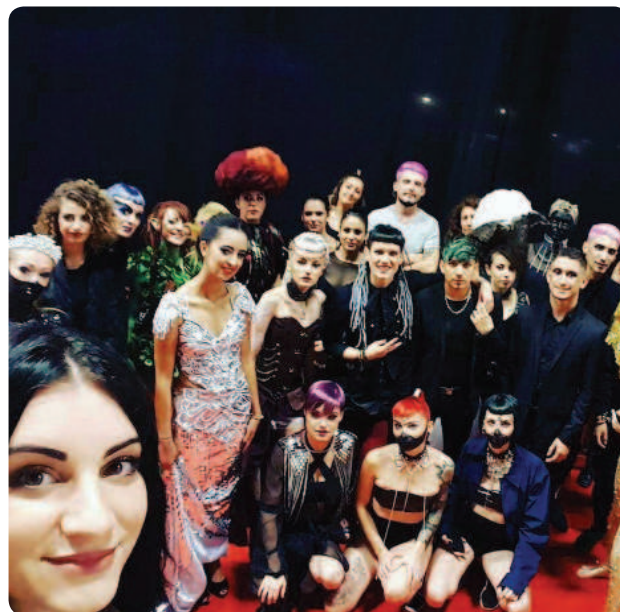
Le dimanche 11 novembre le studio était en partenariat artistique pour le concours de coiffure et esthétique le «Trophée d'Or» au Parc des expositions à Albi pour une représentation dansée et de mise en scène d'un show coiffure et make up ! Une expérience riche en rencontres et futures collaborations pour des projets à venir...!

Le samedi 1er décembre le studio de danse participe au spectacle caritatif «Les lutins de Noël» au Grand théâtre des Cordeliers à Albi à 14h ! Nous présenterons 5 groupes ! Nos PICS (16 ans), nos AS / PINK (2 groupes adultes 19-38 ans), la ScandaL Compagnie (compagnie de danse amateur) et nos RUBIS (10 ans) en pôle dance acrobatique !

L'entrée est gratuite, ramenez un jouet neuf et emballé !

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Rendez-vous le dimanche 16 décembre à 17h à la



salle des fêtes de Marssac pour notre spectacle de Noël où vous découvrirez le travail des danseurs depuis la rentrée suivi d'un goûter et de la présentation de nos nouvelles tenues de danse... et pas que... Comme chaque année une surprise est prévue pour nos danseurs et danseuses chéris !

Le studio fermera ses portes pour ses seules vacances annuelles durant les vacances scolaires de Noël !

De beaux projets pour 2019 à vous dévoiler prochainement !

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année remplies d'amour et de partage.

Le studio de danse Ambiance Scandale

Email : as.secretaire@gmail.com

Tel : 06 82 40 75 78 / 06 75 57 64 72

Des nouvelles des AMAPS près de Marssac

L'AMAP légumes Gaec de la Saudronne et le pain de Carlo, déjà 10 ans !

Une AMAP, c'est quoi ?

Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Elle accompagne la création et préserve les Fermes de Proximité pour une agriculture équitable, saine, non productiviste, de qualité, à un prix juste. L'AMAP réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dont la durée est fonction du cycle de production de l'exploitation. Les adhérents à l'AMAP (les

«amapiens») recherchent des produits frais de qualité cultivés en proximité chez un paysan connu. Pour le paysan, l'AMAP lui permet d'écouler sa marchandise avec un revenu fixe sur la durée de l'engagement.

Depuis 2007 une AMAP légumes existe sur Marssac-Lagrange, elle s'est enrichie d'une AMAP pain.

AMAP LEGUMES MARSSAC GAEC DE LA SAUDRONNE Un panier de légumes est distribué à l'exploitation tous les mardis soir. L'engagement se fait par saison (6 mois, été, hiver). Le panier est composé de

légumes traditionnels de saison. L'été, des fruits sont ajoutés. Les légumes sont cultivés naturellement (sans pesticide, sans OGM) en GAEC sur la commune de Lagrange ; Nicolas et Stéphane PICAT. «PONT GAUTHIER – 81150 LAGRAVE»

AMAP «PAIN DE CARLO» : double label AB et Nature et Progrès. Les paysans boulangers Angélique et Carlo proposent un ou plusieurs pains une fois par semaine. Du pain fermier, moulu ou pas, du pain complet, du pain aux noisettes et raisins, du pain aux pépites de chocolat fabriqué à

partir de leurs farines. Ces farines sont fabriquées par leurs soins avec une meule des plus traditionnelles. Les céréales sont cultivées par Carlo. Ils assurent donc toute la filière du grain au pain sur la commune de Vieux. Distribution : mardi de 18H à 19H en hiver et en été, à l'Amap Légumes GAEC DE LA SAUDRONNE à Lagrave. L'occasion pour vous et/ou vos enfants de jouer à la marchande en distribuant les paniers ! Une rencontre par saison est organisée (réunion bilan et auberge espagnole). L'occasion de se rencontrer et d'échanger. Quelques paniers de

légumes et pain sont disponibles pour la saison d'hiver qui a débuté le 30 octobre 2018 et se terminera le 23 avril 2019.

Bon à savoir : L'AMAP adhère au réseau des AMAP du Tarn, outil de communication efficace qui met en relation les futurs amapiens avec les nouveaux producteurs en AMAP. Il rappelle les règles de fonctionnement d'une AMAP pour les amapiens comme pour les producteurs. Il permet d'être admis auprès des collectivités territoriales et de sensibiliser celles-ci à la nécessité de conserver

sur leur territoire des terres destinées à la culture vivrière. La loi leur permet d'acquérir ces terres.

Rejoignez-nous sur le site :
HYPERLINK «<http://saudronne.reseauamaptarn.fr/>» \t «_blank»
<http://saudronne.reseauamaptarn.fr/>

Sylvie ESTIVALS : Trésorière
05.63.43 41 05
Véronique NEUVILLE :
Secrétaire - 06.83.82.54.79
Jean PUJOL : Responsable Amap
Pain - 05.63.53.11.89



Grand jeu de Noël

Organisé par les commerçants du marché et du village de Marssac

Du 7 au 14 décembre 2018

Participez et gagnez

1 téléviseur écran 160 cm
 4 téléviseurs écran 102 cm

Et de nombreux bons d'achats commerçants

Bonne chance !



«Un enfant, un arbre», 17 nouveaux arbres seront plantés



Cette année ce sont dix-sept enfants nés en 2017 qui étaient invités à la cérémonie «Un enfant un arbre» mise en place par la municipalité. La petite réception organisée en leur honneur a réuni une trentaine de personnes dans la salle de l'Astrolabe où s'est effectué le tirage au sort des arbres attribués à chacun.

Ce sont donc dix-sept nouveaux arbres qui seront plantés sur la commune. Chacun sera porteur d'une plaquette portant le prénom et la date de naissance de son petit parrain. Chaque parrain est reparti pour sa part avec son diplôme de parrainage dans sa poussette !

Nos petits parrains s'appellent : Aaron, Sofin, Diègo, Léna, Aria, Télió, Lyam, Kaylia, Gioan, Anna, Sahan, Baptiste, Mila, Charles, Lann, Antoine.

Nous planterons six érables, quatre poiriers, trois liquidambers, un ginkgo biloba, deux pruniers, un pommier.



Manifestations...

Dimanche 2 décembre

Artistic Noël (marché de Noël) organisé par l'association Les Amis de l'Ecole de 10h à 18h – Salle des fêtes

Vendredi 14 décembre

Concert de Noël organisé par la mairie – à 20h30 – Eglise Saint-Orens - Entrée gratuite

Dimanche 16 décembre

Gala de Noël organisé par l'association Ambiance Scandale – à 17h – Salle des Fêtes

Lundi 31 décembre

Réveillon du nouvel an organisé par l'association Sabor a Mi – à 20h – Salle des Fêtes
Ouvert à tous

Samedi 19 janvier 2019

Repas des Aînés organisé par la Mairie – à 12h – Salle des Fêtes

Vendredi 25 janvier 2019

Vœux à la population organisés par la Mairie – à 18h30 – Salle des Fêtes

Dimanche 27 janvier 2019

Loto organisé par le Comité des Fêtes – à 14h30 – Salle des Fêtes

Samedi 2 février 2019

Loto organisé par l'association Les Amis de l'Ecole – 16h – Salle des Fêtes

Samedi 9 février 2019 et dimanche 10 février 2019

Exposition de peinture et sculpture organisée par l'association Atelier Rencontre Artiste de 9h à 20h le samedi et de 9h à 18h le dimanche – Salle des Fêtes

Appel à artiste pour restaurer la crèche de Noël

La crèche de Noël trouve son origine au Moyen Age, et c'est Saint François d'Assise qui, le premier, aurait mis en scène la Nativité. C'est toutefois au XVI^{ème} siècle que sont apparues les crèches semblables à celles d'aujourd'hui.

Depuis des décennies, dans notre belle église de Marssac, on remonte tous les ans la crèche de Noël. Les personnages de cire qui la composent, marqués par les stigmates du temps, font l'objet chaque année d'une restauration succincte réalisée par des bénévoles soucieux d'exposer les personnages au mieux de leur état, mais cela n'est plus suffisant.

Une bonne restauration serait nécessaire, qui leur permettrait de retrouver leur lustre d'antan. Alors peut-être un sculpteur ou un artiste pourrait-il se manifester? Pourquoi pas...

Un détour par l'église pour admirer la crèche de la Nativité montée et décorée avec le plus grand soin et beaucoup d'amour est souhaitable. Venez, n'hésitez pas.



Fêter la nouvelle année avec nos aînés

Le repas des aînés est organisé tous les ans par la municipalité qui invite tou(te)s les marssacois(es) de 70 ans et plus, accompagné(e)s de leur conjoint(e) à se retrouver à la salle des fêtes pour un moment festif et dansant. **Cette manifestation qui aura lieu, cette année, le samedi 19 janvier, est totalement gratuite.**

La seule obligation est de s'inscrire à la mairie au moyen du bulletin d'inscription qui figure en dernière page de ce journal.



La municipalité met en place un service pour aller chercher à domicile les personnes dépourvues de moyens de transport et pour les ramener chez elles quand elles le souhaitent. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à vous faire connaître en passant à la mairie ou en téléphonant au 05 63 55 40 47.

A noter : les personnes qui ont besoin d'être accompagnées dans leur vie quotidienne par «un aidant» peuvent s'inscrire avec cette personne.

Association pleine conscience de soi

Si vous :

«Ne mangez pas uniquement quand vous avez faim ; Mangez sous l'effet du stress ou des émotions ; Ne mangez pas avec plaisir des aliments variés ; Avez une attitude obsessionnelle à l'égard des aliments...», le programme «MB-Eating ou Manger en Pleine Conscience» peut vous intéresser. Il s'adresse à tous celles et ceux qui vivent une relation difficile avec la nourriture.

Karine et Lisiane vous proposent d'aborder l'alimentation en pleine conscience, de manière complète. Cette technique vous permettra de prendre le contrôle sur vos habitudes alimentaires et de vous réconcilier avec votre façon de manger. Basé sur des exercices de pleine conscience et des apports théoriques, ce programme réduit la frénésie alimentaire, aide à se sentir mieux physiquement et moralement et favorise la perte de poids.

**Les dimanches 13 et 20 janvier 2019. Salle Astrolabe à Marssac sur Tarn.
Renseignements et inscriptions : 06 23 56 71 57 ou 06 19 69 26 17 ou www.pleineconsciencedesoi.com**

Loto de l'école, c'est le 2 février !

Cette année encore, grâce aux bénévoles qui sont venus renforcer notre équipe, l'association des Amis de l'école vous donne rendez-vous le samedi 2 février à partir de 16h à la salle des fêtes.



De nombreux lots vous seront proposés avec des surprises aussi bien pour les petits que pour les grands. Alors réservez votre après-midi, le meilleur accueil vous sera fait. À l'entracte, des boissons et des gâteaux confectionnés par les parents seront vendus au profit de l'école.

Et pour ceux qui ne pourraient pas venir ce jour-là, des «tickets ordinateur» sont en vente par l'intermédiaire des enfants des écoles.

Les enfants, l'équipe enseignante et les Amis de l'école comptent sur vous et remercient les généreux donateurs.

Vente de cartons sur place - salle chauffée- buvette-pâtisseries.

L'ensemble des bénéfices sera intégralement reversé à l'école.

Merci de votre soutien.

La Présidente : Sandra Fernandez

.....

Votre article dans le prochain Marssac info de janvier/février ?

à envoyer avant le 15 janvier 2019
à : pascal.crepin@wanadoo.fr

**Pas de fichiers en PDF
Textes sous word
Photos en JPEG**

Attention : pour des raisons d'équité éditoriale et de budget, vos articles feront au maximum une demi page (environ 2 500 caractères, espaces compris). Merci de votre compréhension.





Le Wa-Jutsu en pleine action !

Quand on aime une activité, on a forcément envie de la faire découvrir... C'est pourquoi le Wa-Jutsu était présent dès septembre au salon «Activ'& Vous» organisé par le Département du Tarn et le Comité Olympique et Sportif pour promouvoir le sport sénior. Car oui, c'est un art martial adapté à tous !

Présent aussi lors de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants proposée par la Mairie, où les échanges ont été très intéressants.

Présent enfin à Jap'in Tarn, salon des cultures japonaises (traditionnelle et moderne) qui a lieu fin octobre à Mazamet, où l'on côtoie aussi bien les passionnés de mangas (souvent costumés) que les amateurs de porcelaine raku...

Retour désormais à la pratique, avec un premier entraînement interdépartemental à Albi le 25 novembre, suivi par un entraînement départemental avec passage de grades le 16 décembre.

Le festif ne sera pas en reste, avec la grande fête du Kagami Biraki prévue le 11 janvier à Terssac.

Vous êtes d'ailleurs tous cordialement invités à assister à la cérémonie, avec démonstration et remise de grades, ainsi qu'à l'apéritif qui suivra. Nous vous attendons !

Plus d'infos, plus de photos sur www.jujutsu-traditionnel-81.fr ou au 06 64 19 07 80.



Changement de propriétaire

Retrouvez John qui a repris depuis Janvier 2018 l'entreprise DKPEX au rond-point Lamartine, à l'entrée de Marssac, en tant qu'auto-entrepreneur. Une activité qu'il développe en plus de son activité principale, et où il met à votre service son savoir-faire dans le décapage par aérogommage de bois et métaux afin de redonner vie à vos meubles, volets, jantes, pierres, métaux etc..

Son expérience dans ce domaine lui permet de donner les meilleurs conseils à ses clients pour réaliser leurs projets.

Vous pouvez le suivre sur les réseaux sociaux afin d'avoir un aperçu de son travail et de connaître les avis de ses clients.

«J'utilise un abrasif qui respecte l'environnement, tient-il à préciser, et ma priorité est de toujours satisfaire mes clients».

Devis gratuits sur demande. Contacts par mail ou téléphone 7j/7j pour toutes questions.

DKPEX – John Gousseau
Domaine de Lamartine – 81150 Marssac sur Tarn
Tel : 06.31.48.71.62
Facebook : DKPEX / Instagram DKPEX81
Mail : dkpex81@gmail.com





Concert de Noël 2018

Demandez le programme

Le traditionnel concert de Noël organisé par la municipalité aura lieu en l'église Saint-Orens **le vendredi 14 décembre à 20h30.**

Trois chorales tarnaises seront au rendez-vous. Le Chœur des Jeunes d'Albi et de Gaillac du Conservatoire du Tarn, la chorale Mélodie N°Sol de Marssac et un chœur d'hommes, Los Cançonaires.

Cette manifestation, rappelons-le, est gratuite. Un vin chaud sera servi à la fin du concert.

Chœur des jeunes d'Albi et de Gaillac du Conservatoire de musique du Tarn **Chef de chœur : Cathy Tardieu**

Bayasibisa (trad isizulu)
 Evening Rise (trad amérindien)
 Days of beauty (O.Gjeilo)
 Noxoshigem (trad Argentin)
 Bonse Aba (trad de Zambie)
 Song of hope (S.Lindmark)
 Voix de route (trad Norvégien)
 Bring me a little water (M.Smiley)
 Sanbonani et Ned Wana (trad Tshivenda)
 EN BIS : Modimo (trad Sesotho)

Chorale Melodie N°Sol **Chef de chœur : Pascal Brunet**

Ameno (du groupe Era)
 Un beau matin à la fraîche (chanson du XVIII siècle auteur anonyme)
 La chanson de Prévert (Serge Gainsbourg)
 Oh, freedom (Negro Spiritual)
 La croisade des enfants (Jacques Higelin)
 A la claire fontaine (version créole)
 Alléluia (Léonard Cohen en français)
 Bons baisers de Fort-de-France (compagnie créole)

Chœur d'hommes Los Cançonaires **Chef de chœur : François Villeneuve**

Hegoak (J.A. Artze ; M. Laboa)
 Signore delle cime (Giuseppe Di Marzi)
 Le refuge (Edmond Duplan)
 Le joueur de pipeau (Jean-Pierre Darasppe)
 Les corons (Pierre Bachelet)
 Bella ciao (Auteurs anonymes)
 Alleluia (Leonard Cohen)
 Pastous quittas lou bilaze (Auteurs anonymes)
 Douce nuit, sainte nuit (Franz Gruber ; Révérent Père Barjon)
 Prendre un enfant par la main (Yves Duteil)

Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr





Message du Président de la République à l'occasion du centenaire de l'Armistice de 1918

Un siècle.

Un siècle que l'Armistice du 11 novembre 1918 est venu mettre un terme aux combats fratricides de la Première Guerre mondiale. A cet affrontement interminable nation contre nation, peuple contre peuple. Avec ses tranchées pleines de boue, de sang et de larmes. Ses orages de feu et d'acier qui grondaient par tous les temps et déchiraient les ciels les plus calmes. Ses champs de bataille éventrés et la mort, omniprésente.

Mais partout, aussi, on constate le gâchis et on éprouve d'autant plus le deuil : là, un fils pleure son père ; ici, un père pleure son fils ; là, comme ailleurs, une veuve pleure son mari. Et partout on voit défiler des cortèges de mutilés et de gueules cassées.

Françaises, Français, dans chacune de nos villes et dans chacun de nos villages, Françaises et Français de toutes générations et de tous horizons, nous voilà rassemblés en ce 11 novembre. Pour commé-

et d'Amérique sur ce sol de France qu'ils n'avaient jamais vu et qu'ils ont pourtant vaillamment défendu. Nous nous souvenons de la souffrance et de l'honneur des dix millions de combattants de tous les pays qui ont été envoyés dans ces combats terribles.

Françaises, Français, nous sommes aussi unis en ce jour dans la conscience de notre histoire et dans le refus de sa répétition. Car le siècle qui nous sépare des terribles sacrifices des femmes



Le 11 novembre 1918, un grand soupir de soulagement traverse la France. Depuis Compiègne où l'Armistice a été signé à l'aube, il se propage jusqu'aux champs de bataille.

Enfin, après quatre interminables années de bruit et de fureur, de nuit et de terreur, les armes se taisent sur le front occidental. Enfin, le vacarme funeste des canons laisse place à la clameur allègre qui s'élève de volées de cloches en sonneries de clairons, d'esplanades de grandes villes en places de villages.

Partout, on célèbre alors avec fierté la victoire de la France et de ses alliés. Nos poilus ne se sont pas battus pour rien ; ils ne sont pas morts en vain : la patrie est sauvée, la paix, enfin, va revenir!

morer la Victoire. Mais aussi pour célébrer la Paix.

Nous sommes réunis dans nos communes, devant nos monuments aux morts, pour rendre hommage et dire notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont défendus hier mais aussi à ceux qui nous défendent aujourd'hui, jusqu'au sacrifice de leur vie.

Nous nous souvenons de nos poilus, morts pour la France. De nos civils, dont beaucoup ont aussi perdu la vie. De nos soldats marqués à jamais dans leur chair et dans leur esprit. De nos villages détruits, de nos villes dévastées. Nous nous souvenons aussi de la souffrance et de l'honneur de tous ceux qui ont quitté leur terre et sont venus d'Afrique, du Pacifique

et des hommes de 14-18 nous a appris la grande précarité de la Paix.

Nous savons avec quelle force, les nationalismes, les totalitarismes peuvent emporter les démocraties et mettre en péril l'idée même de civilisation. Nous savons avec



quelle célérité l'ordre multilatéral peut soudain s'écrouler. Nous savons que l'Europe unie, forgée autour de la réconciliation de la France et de l'Allemagne, est un bien plus fragile que jamais.

Vigilance! Tel est le sentiment que doit nous inspirer le souvenir de l'effroyable hécatombe de la Grande Guerre. Ainsi serons-nous dignes de la mémoire de celles et ceux qui, il y a un siècle, sont tombés. Ainsi serons-nous dignes du sacrifice de celles et ceux qui, aujourd'hui, font que nous nous tenons là, unis, en peuple libre.

Vive l'Europe en paix!
Vive la République!
Et vive la France!



Lettres de « Poilus » à leurs familles pendant la guerre de 1914-1918

Après le dépôt des gerbes par le monsieur le Président de la FNACA, mesdames Myriam Delarue, Dominique Ferrière et Lydie Picaronie, adjointes au maire, et les élus du Conseil Municipal Jeunes, et lecture faite du message du Président de la République, les élèves de l'école élémentaires ont pris la parole pour lire des extraits de lettres de « Poilus » pendant la guerre. Puis enfants, enseignants et l'assistance toute entière ont entonné en chœur la Marseillaise. Ce fut un moment fort et émouvant.

2 août 1914

(...) Quelle affreuse nuit ! Rien que la fusillade, car à chaque bruit que fait un blessé, la fusillade reprend, au beau milieu de la nuit, la mitrailleuse balaye le terrain, les balles me passent par-dessus la tête, mais elles ne peuvent plus m'atteindre dans mon trou, la soif me torture de plus en plus, j'arrache des poignées d'avoine que je mâche. (...)

Désiré Edmond Renaud

- o -

4 décembre 1914

Ma bien chère Lucie,
Quand cette lettre te parviendra, je serai mort fusillé.(...)Nous sommes passés vingt-quatre hier soir au Conseil de Guerre. Six ont été condamnés à mort dont moi. Je ne suis pas plus coupable que les autres, mais il faut un exemple. Mon portefeuille te parviendra avec ce qu'il y a dedans. (..)Je meurs innocent du crime d'abandon de poste qui m'est reproché. Si au lieu de m'échapper des Allemands, j'étais resté prisonnier, j'aurais encore la vie sauve. C'est la fatalité. Ma



dernière pensée, à toi, jusqu'au bout.

Henry Floch

- o -

1915

Je ne sais pas si je pourrais dormir

dans un lit à présent, on est habitué à coucher par terre ou sur la paille quand on peut en trouver. Il y a bien deux mois que je ne me suis pas déshabillé, et j'ai enlevé mes souliers cette nuit pour dormir ; il y avait au moins quinze jours que je ne les avais pas quittés.

Je vais te donner quelques détails comment nous avons passé la nuit dans la tranchée. Celle que nous avons occupée a une longueur de cent mètres à peu près, construite à la lisière d'un petit bois (...); elle est profonde d'un mètre, la terre rejetée en avant, ce qui fait que l'on peut passer debout sans être vu. La largeur est généralement de quinze centimètres et l'on fait de place en place des endroits un peu plus larges de façon à pouvoir se croiser quand on se rencontre. (...)

Adolphe Wegel.

- o -

3 décembre 1917

La censure, tu le sais, est impitoyable ici et certains pauvres poilus ont appris à leurs dépens qu'ils ne devaient pas avoir la



langue trop longue, ni même recevoir des lettres (qui sont d'ailleurs supprimées) sur lesquelles les parents ont souvent aussi la langue un peu trop longue. C'est révoltant mais c'est ainsi. Il semblerait qu'une lettre est une chose sacrée, il n'en est rien. Sois donc prudente, ma chérie, et si tu veux que je reçoive toutes tes lettres, ne me parle pas de la guerre.

Henri Bouvard

- 0 -

Le 13 novembre 1918

Chers parents (...)

Le 9, à 10 heures du matin on faisait une attaque terrible dans la plaine de Woèvre. Nous y laissons trois quarts de la compagnie, il nous est impossible de nous replier sur nos lignes ; nous restons dans l'eau trente-six heures sans pouvoir lever la tête ; dans la nuit du 10, nous reculons à 1 km de Dieppe ; nous passons la dernière nuit de guerre le matin au petit jour puisque le reste de nous autres est évacué ; on ne peut plus se tenir sur nos jambes ; j'ai le pied gauche noir comme du charbon et tout le corps tout violet ; il est grand temps qu'il vienne une décision, ou tout le monde reste dans les marais, les brancardiers ne pouvant plus marcher car



le Boche tire toujours ; la plaine est plate comme un billard.

A 9 heures du matin, le 11, on vient nous avertir que tout est signé et que cela finit à 11 heures, deux heures qui parurent durer des jours entiers. Enfin, 11 heures arrivent ; d'un seul coup, tout s'arrête, c'est incroyable. Nous attendons 2 heures ; tout est bien fini ; alors la triste corvée commence, d'aller chercher les camarades qui y sont restés.

Eugène

Eugène Poézévara avait dix-huit ans en 1914. Il écrivait souvent à ses parents, des Bretons qui habitaient à Mantes-la-Jolie. Eugène a été gazé sur le front, et il est mort d'épuisement dans les années 20.

Liste des militaires morts pour la France en 2018

Adjudant Emilien MOUGIN, 1^{er} régiment de Spahis, mort pour la France au Mali, à l'âge de 32 ans, le 21 février 2018.

Maréchal des Logis Thimoté DERNONCOURT, 1^{er} régiment des Spahis, mort pour la France au Mali, à l'âge de 32 ans, le 21 février 2018.

Caporal Bogusz POCHYLSKI, 2^{ème} régiment étranger d'infanterie, mort pour la France en Irak, à l'âge de 21 ans, le 21 mars 2018.

- CONSEIL MUNICIPAL n° 18/05 -

Compte-rendu de séance
Séance du 1^{er} octobre 2018
19 h00

L'an deux mille dix-huit et le premier octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Pascal CRÉPIN, Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoint.

Christelle CARRIERE, Jean-Pierre CASSAGNES, Bruno DORÉ, Jean GUILHEM, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Christelle SUAOU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Fanny BOULZE représentée par Lydie PICARONIE

Elise FARGIER représentée par Anne-Marie ROSÉ
Michel GASC représenté par Myriam DELARUE
Anne PIEROT représentée par Jean-Pierre CASSAGNES

Absents excusés :

Jacqueline DEÏDE-ROBERT, Morgane DESMAZES, Aline GARTNER, Pascal PECHARMAN, Jean-Pierre PUJOL.

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 25/09/2018

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2018

Le compte-rendu de la séance du 16 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Communauté d'Agglomération

1. PLUI : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

(PADD) du Plan Local d'Urbanisme Inter Communal
2. Intégration de la commune au service commun informatique de l'agglomération.

Finances

3. Décision modificative n° 2

Divers

4. Délégué à la protection des données
Société Publique Locale Pôle funéraire public de l'albigeois
5. Augmentation du capital social et modification des statuts

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Il s'agit, d'une part, du renouvellement de la convention école et cinéma pour l'année scolaire 2018/2019, et d'autre part, du versement d'une indemnité mineure à un particulier, dans le cadre de la gestion directe des sinistres.

Le Conseil Municipal approuve ces rajouts. Les délibérations porteront les n°6 et n°7.

1 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND ALBIGEOIS ELABORATION - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Présenté par Madame le Maire
DELIBERATION

Après avoir débattu en Conférence des Maires, le 10 décembre 2015, des modalités de concertation et de collaboration avec les communes, le Grand Albigeois a décidé de prescrire l'élaboration de son premier PLUi dans une délibération votée lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015.

Les objectifs de l'élaboration du PLUi définis par la délibération du 17 décembre 2015 s'appuient sur le projet de territoire en compatibilité avec le Schéma de cohérence territorial (SCT) du Grand Albigeois.

L'élaboration du PLUi doit répondre aux objectifs suivants que nous avons fixés au moment de sa prescription :

en matière de développement du territoire

- traduire le projet de territoire de l'agglomération albigeoise visant un développement démographique et économique,
- créer les conditions d'un renforcement de l'attractivité économique, touristique et résidentielle de l'Albigeois,
- organiser et mailler les espaces économiques, de transferts de technologie, de recherche et d'enseignement ;
- en matière d'aménagement de l'espace
- accompagner les évolutions démographiques en garantissant un niveau d'accueil et de services particulièrement qualitatif et adapté en matière d'habitat et d'équipements publics,

- rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, sauvegarde des modes de vie et d'habitat en milieu agricole, prise en compte de l'environnement et qualité urbaine, patrimoniale, architecturale et paysagère,
- optimiser le potentiel constructible des espaces urbanisés actuels, limiter la consommation foncière et l'étalement urbain,
- optimiser la réhabilitation du bâti existant en permettant le développement de l'habitat y compris par des changements de destination ;
- en matière patrimoniale et identitaire
- préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales et identitaires de notre territoire tout en favorisant des projets contemporains qualitatifs, l'ensemble garantissant un cadre de vie harmonieux et attractif,
- veiller à la variété des paysages et des identités et à se prémunir de toute uniformisation territoriale ;
- en matière d'habitat et de cadre de vie
- mettre en œuvre la politique communautaire de l'habitat en matière de renforcement de la production de logements, de mixité et d'équilibre social de l'habitat,
- améliorer la cohésion sociale du territoire et créer les conditions d'un cadre de vie solidaire ;
- en matière de mobilité
- rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements au profit des modes de transport collectif ou des modes doux,
- favoriser l'intermodalité ;
- en matière d'environnement
- préserver et mettre en valeur la rivière Tarn, principale ressource eau de l'agglomération ainsi que le réseau hydrographique des ruisseaux, valoriser et préserver la qualité paysagère des berges et la biodiversité des corridors écologiques,
- valoriser et préserver les richesses naturelles, rurales et paysagères, atouts de notre territoire ;
- en matière énergétique
- un développement urbain durable participant à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des consommations énergétiques et à la préservation des ressources naturelles ;
- en matière d'aménagement numérique
- accompagner le développement du très haut débit sur le territoire et des réseaux de communication numériques.

Le code de l'urbanisme fixe le contenu et la procédure d'élaboration du PLUi. C'est ainsi que l'article L151-5 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comprennent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui traite des éléments suivants :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie,



le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe par ailleurs des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Depuis la prescription d'élaboration du PLUi, une concertation importante et un travail collaboratif avec les communes ont été mis en place pour construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ainsi, les orientations du PADD ont été travaillées, présentées et débattues dans le cadre d'un certain nombre d'instances ou d'actions, notamment :

- Les comités de suivi et de pilotage PLUi,
- les 12 commissions thématiques et territoriales,
- Deux séminaires auxquels tous les élus communaux étaient invités,
- Une réunion publique sur l'ensemble du territoire,
- Une page internet sur le site de la collectivité,
- Un registre de concertation laissé à disposition dans chaque commune.

En parallèle, les échanges se poursuivent dans chacune des communes pour formaliser les projets communaux qui contribueront au projet d'ensemble. L'élaboration du PLUi permet de consolider les acquis du territoire, de concrétiser les grands projets en cours ou à venir, de prendre la mesure des enjeux sociétaux et environnementaux grandissants, tout en portant attention aux projets des communes.

Dans la perspective de l'élaboration de ce document, et en application des anciennes dispositions de l'article 13 de la loi n°2014-1545, les 16 conseils municipaux des communes de l'agglomération ont souhaité débattre avant fin mars 2017 des orientations générales du PADD. Ces débats n'ont pas remis en cause les grandes orientations proposées et ont permis de les enrichir.

Sur la base de l'ensemble de ces actions et échanges, le PADD dans sa traduction exprime aujourd'hui les enjeux de territoire, définit les stratégies et les choix d'aménagement de demain, en organisant son territoire autour des principes suivants :

- Un socle d'agglomération affirmé : l'ambition du développement du Grand Albigeois au cœur de la nouvelle région, l'accueil partagé et solidaire. Ce socle s'appuie sur la diversité des communes, chacune jouant son rôle dans le développement de l'agglomération.
- Une organisation spatiale au service de la qualité de vie, pour que chaque habitant puisse bénéficier de choix résidentiels, de services variés, d'accès à l'emploi : l'armature urbaine structure le développement du territoire, lui-même desservi par un réseau de mobilité performant,

- Un positionnement dynamique notamment sur le plan économique où la prise en compte des enjeux de développement durable est au cœur des projets et permet d'inscrire le territoire dans une dynamique de changement.

A partir de ces principes, les orientations générales proposées sont les suivantes :

Dessiner le Grand Albigeois de demain

- 1 Une croissance démographique pérenne qui s'appuie sur une offre de logements diversifiée et attractive
- 2 Renforcer l'attractivité économique et affirmer l'identité économique du territoire
- 3 Conforter et améliorer l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération

Organiser le Grand Albigeois de demain

- 1 Garantir un développement urbain équilibré sur l'ensemble du territoire
- 2 Mettre en place les conditions d'une mobilité durable facilitant les échanges
- 3 Préserver et mettre en valeur les paysages du Grand Albigeois

Assurer le Grand Albigeois de demain

- 1 L'agriculture, une composante et une condition au développement urbain
- 2 Préserver et mettre en valeur les espaces de nature et espaces naturels
- 3 Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) joint à la présente délibération a pour but de permettre aux membres du conseil municipal de débattre, sans vote, de ces orientations politiques

Madame le Maire déclare le débat ouvert.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération de prescription pour l'élaboration du PLUi du 17 décembre 2015 prise par le conseil communautaire

Considérant que les orientations générales du PADD ont été présentées,

Considérant que le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

PREND ACTE des débats portant sur les orientations

générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

DIT que l'ensemble des échanges du débat sera porté dans le compte-rendu de réunion.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

COMPTE-RENDU DU DEBAT

Après la présentation du PADD du PLUI, Madame le Maire déclare le débat ouvert à 20 h.

La première observation faite par un élu a été que les communes sont invitées à recentrer l'urbanisation en cœur de village mais que les terrains y sont souvent plus chers qu'en périphérie. C'est un vrai problème pour les gens qui ont un faible pouvoir d'achat.

A partir de ce constat des échanges s'instaurent : Pour l'un la commune est très attractive et du coup c'est la loi de l'offre et de la demande qui s'impose. Pour un autre, l'attractivité de Marssac est un phénomène en cours qu'on ne peut pas arrêter. Dans les communes moins attractives, les écoles se vident. Il faut donc ouvrir à l'urbanisation tout en conservant les terrains agricoles. On se demande comment faire. Un élu indique qu'il faut privilégier la division des parcelles. Il y a déjà beaucoup de propriétaires qui vivent sur de grands terrains et qui détachent des parcelles pour les mettre en vente, ce qui est intéressant.

Un autre élu indique que le développement de l'urbanisation va se faire autour d'Albi car Albi n'a plus beaucoup de foncier disponible. Marssac et Puygouzon devraient ainsi connaître un fort développement.

Un autre élu craint qu'une forte urbanisation se traduise par un fort bétonnage des sols. Il faudra créer beaucoup de zones vertes en compensation.

Les sujets abordés ensuite :

Le logement social

Un élu rappelle que la commune devrait atteindre le seuil des 3 500 habitants dans les trois ans à venir et qu'elle sera alors astreinte au seuil des 20% de logements sociaux. Les élus s'accordent à dire que les constructions pour l'habitat social ont bien changé. Ce ne sont plus des tours comme on voyait avant. A Marssac ce sont des R+1 et aussi des R+2 dans la ZAC qui s'intègrent bien dans le village.

La gare

Un élu regrette qu'il y ait peu de trains qui s'arrêtent à Marssac, 2 le matin, 1 dans la journée, 1 le soir, et qu'on ne puisse pas prendre les billets sur place.

La non constructibilité des terrains agricoles

Un élu regrette les refus opposés aux agriculteurs qui

demandent à convertir du foncier agricole en foncier à bâtir au bénéfice de leurs enfants. Il regrette que la commune n'ait pas une meilleure politique sociale et familiale.

Un autre élu fait remarquer que cette politique favoriserait le mitage et que ce serait contraire aux objectifs du PADD.

Un élu rappelle que le règlement permet aux agriculteurs de faire des agrandissements sur les bâtiments existants et qu'il peut aussi y avoir de nouvelles constructions mais en lien direct avec l'activité agricole.

L'usage de la voiture

Un élu indique que la circulation augmente sans cesse et qu'on ne pourra pas empêcher les gens de circuler en voiture.

Un autre indique qu'on pourrait favoriser le tout électrique en posant des bornes de charges un peu partout.

2 - INTEGRATION DE LA COMMUNE AU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE DE L'AGGLOMERATION

Présenté par Madame le Maire
DELIBERATION

Cinq services communs existent depuis quelques années au sein de la communauté d'agglomération de l'albigeois :

- Service commun du système d'information géographique
- Service commun des autorisations du droit des sols
- Service commun des finances
- Service commun des ressources humaines
- Service commun des systèmes d'information et des réseaux (SCSIR)

Les services communs relèvent de l'application de l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

Le SCSIR a été créé en 2015 par la réunion des services informatiques de la communauté d'agglomération et de la ville de Saint Juéry.

Il intervient pour le compte de ces deux collectivités pour toute informatisation de compétences qui demeurent du ressort de chaque collectivité. Un socle commun d'outils informatiques existe (bureautique collaborative, messagerie, logiciel finance, logiciel de gestion des ressources humaines...), mais la manière de l'aborder reste propre à chaque collectivité.

Madame le Maire indique que l'adhésion au service commun permet de bénéficier du support informatique assuré par le SCSIR ainsi que le déploiement d'anciens postes de la communauté d'agglomération dans les écoles.



Elle précise que les matériels et logiciels de la commune ne seront pas transférés dans le service commun. L'entretien, le cycle de renouvellement, la maintenance contractuelle restent de la responsabilité de chaque collectivité. Le service commun intervient cependant en tant que conseil pour la gestion de ces matériels.

La participation aux coûts de fonctionnement du service commun est encadrée par l'article 1609 nonies C du code général des impôts. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) évaluera les coûts qui seront transférés à l'agglomération et déterminera la retenue sur attribution de compensation qui sera appliquée à la commune.

Sous réserve de confirmation, l'évaluation de la charge à transférer serait de l'ordre de 1 700 €, calculé comme suit :

Coût de l'ETP chargé 32 287 € / an (soit 1 607 heures) auquel la CLECT impose d'ajouter 30 % de charges fixes

Etendue du parc : 30 postes / Nombre d'heures estimées pour couvrir les besoins de la commune = 65h.

Formule de calcul du coût : $32\,287 \times 1,3 \times 65 / 1\,607 = 1\,698 \text{ €}$

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'intégration de la commune de Marssac au service commun informatique de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois,

- DEMANDE que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) confirme l'évaluation définitive du transfert de charges pour que la commune de Marssac puisse intégrer le SCSIR,

- AUTORISE Madame le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente intégration au service commun informatique de l'agglomération.

3 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances.
DELIBERATION

Suite à une erreur matérielle de saisie dans la maquette officielle du budget 2018 transmis en préfecture, il convient de modifier les crédits comme suit :

Fonction 020 - Cpte 64111 : - 8 000 €

Fonction 020 - Cpte 6451 : - 3 000 €

Fonction 020 - Cpte 023 : + 11 000 €

Cette décision modificative a pour objet de rétablir la concordance entre les chiffres du budget approuvé

en mars 2018, et les chiffres saisis dans la maquette officielle du budget qui comportait une erreur.

Suite aux travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux réalisés et à venir d'ici fin 2018, et s'inscrivant dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (Cf. : délibération le 24/05/2018), il convient de modifier les crédits comme suit :

Dépenses : Op. 70641 cpte 2313 : + 65 000 €

Recettes : Op. 70641 cpte 1348 : + 65 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

4 - ADHESION AU SERVICE «RGPD» DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD).

Présenté par Madame le Maire
DELIBERATION

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le règlement européen impose notamment la désignation obligation d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désignée.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain.

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne «RGPD», proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

En effet, le bureau de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Madame le Maire expose à l'assemblée le contrat de service de Délégué à la protection des données proposé par l'Association des Maires et des Elus

Locaux du Tarn, et annexé à la présente délibération.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de service «RGPD et Délégué à la protection des données» proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn,

- de désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme DPD «personne morale» de la collectivité,

- de l'autoriser à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat de service «RGPD et Délégué à la Protection des données»,

- D'AUTORISER Madame le Maire à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données,

- D'AUTORISER Madame le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,

- D'AUTORISER Madame le Maire à prévoir les crédits au budget.

5 - SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS

Présenté par Madame le Maire
DELIBERATION

Souscription à l'augmentation de capital social de la Société par la Communauté de communes du SOR et AGOUT

Modifications statutaires

Modifications statutaires relatives au contrôle analogue et à la création d'un comité de suivi opérationnel

Rapporteur : Madame le Maire

La Commune de MARSSAC SUR TARN est actionnaire de la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS dont l'objet social est :

- la crémation ;
- le service extérieur des pompes funèbres ;
- toutes activités accessoires autorisées.

Et dont le capital est de 800 000 euros divisé en 8 000 actions de 100 euros chacune réparties entre plusieurs communes actionnaires.

Au cours de l'année 2016, la société anonyme initialement à conseil d'administration a été transformée en société dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance, chaque commune actionnaire ayant préalablement délibéré en faveur de cette modification.

L'activité de la société concerne principalement l'exploitation du crématorium d'Albi et le service des pompes funèbres sur l'ensemble des communes actionnaires de la société.

Des discussions qui ont pu avoir lieu entre les représentants de la SPL et ceux de la Communauté de communes du SOR et AGOUT, il ressort une volonté commune de créer un crématorium sur le territoire de cette dernière dont la gestion serait confiée à la SPL par la mise en place d'un contrat de délégation de service public.

La Commune de MARSSAC SUR TARN, en sa qualité d'actionnaire de la SPL est favorable à cet objectif de développement conforme à l'intérêt général dès lors qu'il permet de répondre, plus largement, aux demandes des familles des territoires concernés.

1. En ce qui concerne les conditions de la délégation de service public à venir

Les conditions financières d'exécution de la convention de délégation de service public seront arrêtées entre la Communauté de communes du SOR et AGOUT et la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS.

La SPL se verra confier dans ce cadre la mission de réaliser les opérations préalables en vue de la construction de l'établissement hébergeant le crématorium et ses annexes.

Elle aura également la qualité de maître d'ouvrage faisant réaliser la construction par les entreprises ayant répondu aux appels d'offres. Elle recourra à l'emprunt en bénéficiant des garanties qui pourront lui être données, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, par la Communauté de communes du SOR et AGOUT.

Le coût d'opération de la construction du crématorium est estimé à 2,2 millions d'euros HT.

2. En ce qui concerne les statuts et le fonctionnement de la SPL

Considérant les règles propres applicables à la SPL, et celles applicables aux sociétés publiques locales, il convient de rappeler que, afin qu'un tel projet se réalise, la Communauté de communes du SOR et



AGOUT devra entrer au capital de la SPL.

Cette prise de participation se traduirait par une augmentation de capital en vue de répondre à différents objectifs :

- permettre l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire afin que ce dernier puisse confier à la SPL une mission de service public conforme à l'objet social tel que ci avant rappelé,
- augmenter la capacité financière de la SPL et limiter ainsi le recours à l'emprunt.

Compte tenu du niveau de fonds propres actuels de la SPL, cette augmentation de capital comportera une prime d'émission de 81,818 euros par actions (dont le numéraire est de 100 €). Il est donc proposé de procéder à l'émission de 2 200 actions nouvelles, ce qui correspond à une augmentation de capital de 399 999,60 €.

Ces actions nouvelles seraient émises au pair. Elles seraient libérées intégralement lors de la souscription, sur appels de fonds du Directoire de la SPL.

Il est indiqué qu'il conviendrait de proposer à l'assemblée générale extraordinaire, de supprimer le droit préférentiel de souscription, réservé aux actionnaires, comme le permet l'article L.225-135 du code de commerce.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance, à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

Cette augmentation de capital entraînera une modification statutaire de la composition du capital au sens de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales.

En outre, et dans le souhait constant de répondre aux exigences légales et de renforcer le contrôle analogue, le Conseil de surveillance de la SPL a formulé le souhait que soient intégrées dans les statuts de la SPL de nouvelles dispositions visant à préciser les modalités du contrôle des actionnaires sur la société et à créer un comité visant à donner un avis technique, juridique et financier motivé sur l'exécution des missions de service public confiées par délégation.

Ces modifications proposées ci-après ont été accompagnées de l'adoption par le Conseil de surveillance d'un Règlement intérieur mettant en place un Comité de suivi opérationnel des délégations de service public.

Enfin, et considérant l'entrée au capital projetée et l'importante prise de participation du nouvel actionnaire, il a été proposé d'augmenter le nombre de membres du conseil de surveillance pour le porter de 9 (6 pour la Commune d'ALBI et 3 pour les autres communes) à 12, les trois nouveaux sièges créés

étant réservés à la Communauté de communes du SOR et AGOUT.

Par conséquent, à peine de nullité du vote du représentant de notre collectivité lors de l'assemblée générale extraordinaire, il conviendra d'approuver au préalable ces modifications.

Dans la perspective de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL il est proposé :

- d'accepter l'abandon du droit préférentiel de souscription ;
- de valider le nouveau nom de la SPL, à savoir POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DES COMMUNES TARNAISES RÉUNIES
- de valider les modifications des statuts, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et qui portent sur les articles suivants :
 - article 2 relatif à la dénomination sociale;
 - articles 6 et 7 relatifs au capital social (augmentation) ;
 - article 18 des statuts relatif aux pouvoirs et obligations du directoire ;
 - article 19 des statuts relatif au nombre de membres du conseil de surveillance ;
 - article 22 des statuts relatif à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales et de leurs groupements
 - article 23 de statuts relatif aux censeurs et au Comité d'éthique ;
 - article 30 des statuts relatif au contrôle des actionnaires sur la société ;
 - article 30 bis (à créer) relatif à la création d'un délégué spécial ;
 - article 31 des statuts relatif au rapport annuel des mandataires.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
VU, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 1522-4, L. 1524-1 et L. 1524-5 ;
VU, le code de commerce ;

- ACCEPTE d'abandonner son droit préférentiel de souscription.

- APPROUVE le nouveau nom de la SPL à savoir POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DES COMMUNES TARNAISES RÉUNIES

- APPROUVE le projet d'augmentation de capital au profit de la Communauté de communes du SOR et AGOUT pour un montant de 399 999,60 € en ce compris la prime d'émission avec renonciation au droit préférentiel de souscription tel que prévu par la loi ;

- APPROUVE les nouveaux statuts de la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS annexés à la présente délibération qui modifient les articles 2, 6, 7, 18, 19, 22, 23, 30 et 31 des statuts actuels et créent un article 30 bis

- AUTORISE ses représentants à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL POLE FUNERAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS à voter en faveur des résolutions concrétisant la création d'un article 30 bis et la modification des articles 2, 6, 7, 18, 19, 22, 23, 30, et 31, et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

- DIT QUE

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-1 du CGCT, le projet de modification des statuts est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.

- DONNE POUVOIR à Madame le Maire (ou au Maire Adjoint Délégué), de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

6 - CONVENTION ECOLE ET CINEMA

Présenté par Madame Lydie PICARONIE, Adjoint en charge des affaires scolaires
DELIBERATION

Depuis quelques années, les communes dont les écoles sont engagées dans un projet « école et cinéma » doivent apporter leur soutien financier à cette opération, par le biais d'une contribution versée à Média Tarn. La participation demandée concerne la classe de GS/CP de Madame Muriel LACAZE et s'élève à 1.50 € par élève et par an.

Madame le Maire propose de reconduire la participation de la commune sur les mêmes bases pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à renouveler la convention avec l'association Média Tarn pour l'année scolaire 2018-2019

- Approuve la participation de 1.50 € par élève inscrit pour l'année scolaire 2018/2019.

7 - GESTION DIRECTE DE SINISTRE

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Considérant que le contrat d'assurance de la commune, au titre de la responsabilité civile, contient une franchise qui reste à la charge de la commune en cas de sinistre supérieur au coût de la franchise,

Considérant la réclamation de Monsieur Daniel AVIGNON, dont le véhicule a subi un dommage occasionné par une projection de cailloux, le 25 septembre dernier, rue des Myosotis, imputable aux services de la commune,

Considérant que le coût des dommages restant à charge est inférieur au coût de la franchise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de rembourser la somme de 69 € à Monsieur Daniel AVIGNON

Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget.

La séance est levée à 20h40

Numéros utiles



Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Gendarmerie	17	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu	15	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Samu Social	115	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Pompiers	18	Enfance et Partage	0800 05 12 34
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Sida Info Service	0800 840 800
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Tabac Info Service	0825 309 310
Alzheimer Info	0811 112 112	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Cancer Info Service	0810 810 821	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Docteur nuit urgence et week end	3966
Drogues Info Service	0800 23 13 13		



Réveillon de la Saint Sylvestre à la salle des fêtes



L'association Sabor A Mi vous propose de vous réchauffer le cœur et de fêter la nouvelle année en belle compagnie. Du rock, du lindy, des années 80 à 2000, des rythmes latinos... De la musique pour tous les goûts !

Le repas vous emmènera sous le soleil de Cuba.

Voici le menu :

Cocktail de bienvenue

Salade Mer Tropicale et du Sud-Ouest !
(Roulé au saumon fumé et fromage frais, foie gras sur son pain d'épices)

Puerco Cayo Coco (Porc sauce coco)
OU
Enchilado del mar (Poisson en sauce exotique)

Salade de fruits

Aucune boisson, à part le cocktail de bienvenue, n'est comprise dans le menu. Un bar sera tenu par l'association.

**Réservez avant le 27 décembre au 06 42 87 01 37
ou par mail saboramistgo@gmail.com**

Repas et soirée : 38€
Enfant entre 7 et 13 ans : 20€
pour les moins de 7 ans : choisissez parmi les deux plats et le dessert pour 10€

Soirée seule: 10€

Se maintenir en forme avec l'ADMR Marssac et Cap Atout Age 81...

Depuis le 15 novembre, l'ADMR et CAP Atout Age 81 proposent une nouvelle activité pour permettre aux séniors de se maintenir en forme ou de retrouver la forme en pratiquant quelques exercices physiques doux et ludiques. Cette nouvelle activité a lieu tous les jeudis de 14h à 15h à la salle de l'Astrolabe.

L'Association Cap Atout Age 81 est une association loi 1901 affiliée à la fédération française «Sport pour Tous». Elle intervient auprès de personnes sédentaires, de personnes avançant en âge, atteintes de douleurs chroniques... Elle leur propose de pratiquer ou de reprendre une activité physique adaptée à leurs capacités dans une démarche globale de prévention santé.

Les activités proposées vont du renforcement musculaire aux étirements et relaxation en passant par les ateliers d'équilibre et de prévention de chutes, des exercices spécifiques de gym-mémoire, des circuits de proprioception, de coordination, des jeux ludiques collectifs...

Les séances sont animées par des professionnels spécialisés Santé Vieillesse et Activité Physique Adaptée qui proposent des programmes adaptés aux besoins et capacités des personnes. Ces divers programmes permettent de retrouver de la mobilité et de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Au-delà, il s'agit de permettre de rompre l'isolement, de consolider l'autonomie, de renforcer le lien social, d'apporter plaisir et bien-être afin de développer le bien vieillir.

**Pour toutes demandes d'inscription ou renseignements supplémentaires, contacter l'ADMR Marssac ou l'association CAP Atout Age81
capatoutage81@gmail.com
07 89 68 99 84**

Retrouvez votre Marssac Info
TOUT EN COULEUR
sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Le Comité des Fêtes de Marssac-sur-Tarn vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année

Retenez d'ores et déjà les dates des prochaines manifestations 2019

Le 27 janvier : toujours attractif, notre grand Loto avec, cette année, une partie (Quine double Quine carton plein) offerte à tous les enfants scolarisés à l'école de Marssac.

Le 17 mars : venez chiner et acheter à moindre coût lors du Vide Dressing

Les 10,11 et 12 mai : les grandes fêtes du Printemps, avec fête foraine et soirée «spécial kids» le vendredi soir. A cette occasion un ticket de manège sera offert à chaque enfant scolarisé à l'école de Marssac.

Les 24 et 25 août : la grande fête de la Saint-Quil avec son traditionnel vide-grenier et son petit déjeuner aux tripoux et, pour le samedi soir, «Auberge espagnole et scène ouverte» dans le vieux Marssac.

Le 13 octobre : le Speed Vide-Dressing de 8h à 13h pour faire des affaires en moins de deux.

D'autres manifestations festives sont encore à l'étude. Si vous voulez participer aux animations de notre village, n'hésitez pas, rejoignez le Comité des Fêtes. Renseignement par mail à cfmarssac@gmail.com ou par téléphone au 06 63 67 58 18.

Suivez votre Comité des Fêtes sur Face book. Soutenez-le en aimant ses pages. Partagez ses publications.



Ne manquez pas le Grand Loto du Comité des Fêtes de Marssac.

Treize parties dont une spéciale enfants.

Carton offert pour cette partie aux enfants scolarisés à l'école de Marssac.

27 janvier- 14 h30
Salle des fêtes de Marssac

Bibliothèque la Vieille Cantine

Nous vous rappelons que les livres empruntés à la bibliothèque «La Vieille Cantine» doivent être rendus à la mairie car nous avons constaté que certains d'entre eux se sont retrouvés dans les «boîtes à livres». Nos livres sont facilement identifiables par la présence du tampon de la bibliothèque ainsi que d'un numéro de référence. Merci d'avance pour l'attention portée à cette information.

Nous vous rappelons aussi que la bibliothèque installée à l'école de Marssac n'est accessible qu'aux enfants de l'école. Nous ne pouvons pas y accueillir des personnes étrangères à l'école. Les livres de notre bibliothèque sont dans un garde-meuble. Nous n'aurions pas pu les ranger par manque de place.

Patience ! Jusqu'à la prochaine rentrée scolaire !

Les bénévoles de la «Vieille Cantine»

Travaux reportés pour le passage à niveau de la rue de Florentin



Ces travaux d'entretien avaient été programmés par la SNCF pour les 21, 22 et 23 novembre. Ils impliquaient la fermeture totale du passage à niveau aux piétons et aux cyclistes ainsi que la mise en place d'une déviation.

La SNCF a informé la municipalité qu'ils sont reportés à une date ultérieure, non précisée à ce jour.

Invitation

Le Repas de nos Aînés



Samedi 19 Janvier à partir de 12h

A l'occasion de la nouvelle année, la municipalité vous convie à participer au repas des aînés qui aura lieu le samedi 19 janvier à 12h00 à la salle des fêtes de Marszac.



Ce moment festif et dansant est pris entièrement en charge par la Mairie. Il s'adresse aux personnes de la commune âgées de 70 ans (au 31/12/2018) et plus, ainsi qu'à leur conjoint.

S'inscrire est obligatoire : vous pouvez le faire dès aujourd'hui au moyen du bulletin ci-dessous.



Bulletin d'Inscription

à compléter et retourner à la Mairie avant le 21/12/2018*

Monsieur

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

Madame

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

Adresse -----

Téléphone -----

* Manifestation gratuite
* Nombre de places limitées par la capacité d'accueil de la salle polyvalente ; inscription par ordre d'arrivée des bulletins en Mairie.

* En cas de difficulté pour vous déplacer, un service de navette gratuite est mis à disposition. Merci de contacter la Mairie au 05.63.55.40.47
* Pas d'inscription par téléphone.

Je m'inscris au repas des aînés du 19 janvier 2019

Signature